



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation

2 septembre 2026

Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Procuration : 0

Votants : 14

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 2

Présents

Jean-François BOHANNE

Véronique LETARD

Roger SOURDAINE

Céline MANDARD

Mickaël LORAND

Valérie BOISGERAULT

Candice BROWN

Mary DUPONT

Aurélié BAUBRY-LOUVEL

Mickaël DELOURME

Florence ROUVRAIS

Gilbert COMMEUREUC

Christophe DUVAL

Olivier CESBRON

Absent

Stéfan MAIDANATZ

Secrétaire séance

Aurélié BAUBRY-LOUVEL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le dix-sept septembre deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize juin deux mil vingt-six et sous sa présidence.

THÈME : FINANCES

N°26.51

Objet : Mise en place de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

La Maire de Saint-Onen-la-Chapelle expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire annonce qu'il y a neuf logements vacants sur la commune et présente une simulation avec un taux à 30%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Roger Sourdaïne

